

**DDTM 17**  
**SUARDD/Prévention des Risques**

**DREAL ALPC**  
**SRNH / Département des risques naturels**

---

## **TRI Littoral Charentais**

**Réunion des parties prenantes**  
**9 mai 2017**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-MARITIME

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

# SLGRI du TRI Littoral Charentais-Maritime

## Ordre du jour

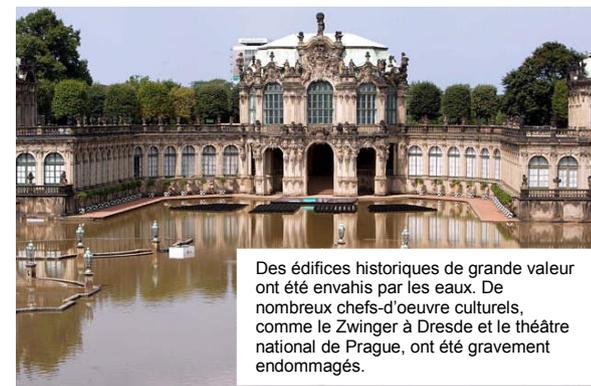
- La Directive Inondation
- Point sur les démarches nationale et locale
- Mise en œuvre d'une politique territoriale
- Présentation du Pré-diagnostic sur l'élaboration de la SLGRI  
(*CEREMA / Dter Sud Ouest*)
- Gouvernance / Organisation pour l'élaboration de la SLGRI  
(*EPTB Charente*)
- Calendrier  
(*EPTB Charente*)

# La Directive Inondation

- Directive 2007/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondations dite « Directive Inondation ».
- Transposée en droit français par les 2 textes suivants :
  - L'article 221 de la Loi d'Engagement National pour l'Environnement dite « LENE » du 12 juillet 2010,
  - Le décret n° 2011-227 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

# Aux origines de la Directive ?

- Les inondations survenues en Europe centrale durant l'été 2002,
- Un coût humain élevé ( > 100 morts),
- Le préjudice économique :
  - Allemagne (9,2 milliards d'euros),
  - Autriche (3 milliards d'euros),
  - République tchèque (2 à 3 milliards d'euros).



# Les objectifs de la Directive

- Réduire les conséquences négatives des inondations pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique.
- Chaque État membre garde la responsabilité de définir ses objectifs de réduction des conséquences négatives liées aux inondations, dans un objectif de compétitivité, d'attractivité et d'aménagement durable des territoires exposés à l'inondation.
- **3 objectifs** déclinés par la politique **nationale** de gestion des inondations :
  - **Augmenter la sécurité des populations exposées,**
  - **Réduire le coût des dommages potentiels** (importance de la réduction de la vulnérabilité des enjeux existants),
  - **Raccourcir les délais de retour à la normale (résilience).**

# Déclinaison spatiale des étapes



Europe :  
Directive inondation

France : SNCRI

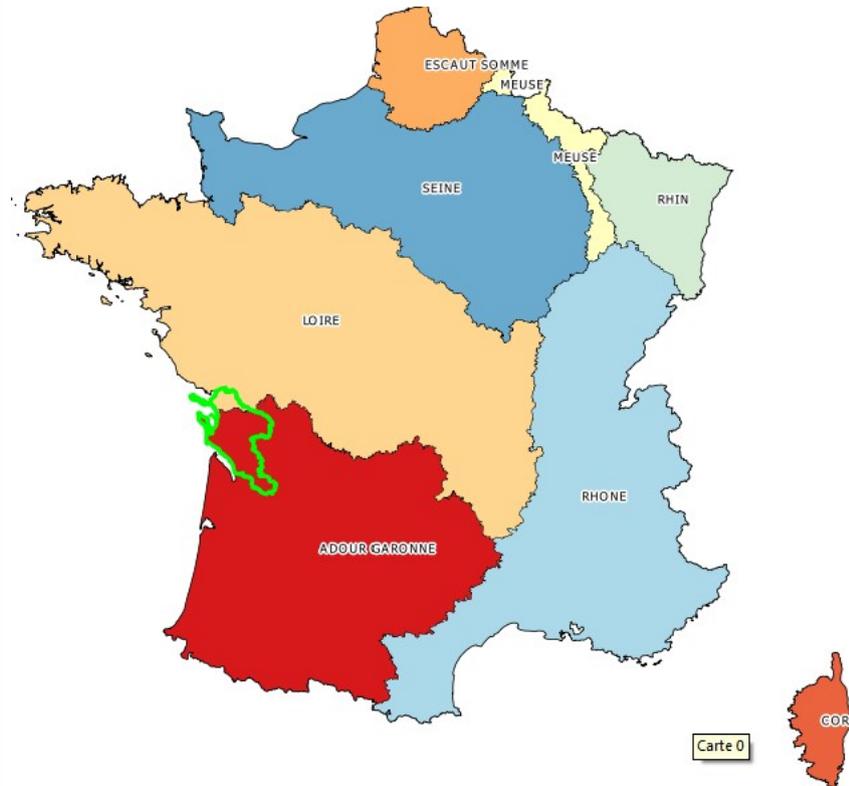


Bassin de risque  
local :  
TRI et SL



Bassin  
hydrographique :  
EPRI et PGR1

La Charente-Maritime sur 2 bassins  
hydrographiques



# Les grandes étapes de la DI

- **Une évaluation préliminaire du risque inondation (EPRI)**
- Une définition des Territoires à Risques Importants d'Inondations (TRI)
- Une cartographie des risques inondation sur les TRI
- Un Plan Gestion du Risque Inondation (PGRI)
- Une ou des stratégies locales sur chaque TRI (SL)

Stratégie nationale de gestion du risque inondation (SNGRI)



Une procédure itérative tous les 6 ans

*Nota : la DI traite de tous les types d'inondations (inondations fluviales, submersions marines, ruissellement, etc ... )*

# Les étapes déjà réalisées

- **Les évaluations préliminaires des risques d'inondation**
  - Menées à l'échelle des districts hydrographiques - territoires des Agences de l'Eau (Adour Garonne & Loire Bretagne) - Arrêtées le 21 mars 2012 par le PCB Adour Garonne et le 22 décembre 2011 par le PCB Loire Bretagne
  - Identifier et évaluer les enjeux :
    - population et établissements sensibles
    - activités économiques (emplois...)
    - patrimoine
    - environnement (pollutions ...)



# Les grandes étapes de la DI

- Une évaluation préliminaire du risque inondation (EPRI)
- **Une définition des Territoires à Risques Importants d'Inondations (TRI)**
- Une cartographie des risques inondation sur les TRI
- Un Plan Gestion du Risque Inondation (PGRI)
- Une ou des stratégies locales sur chaque TRI (SL)

Stratégie nationale de gestion du risque inondation (SNGRI)

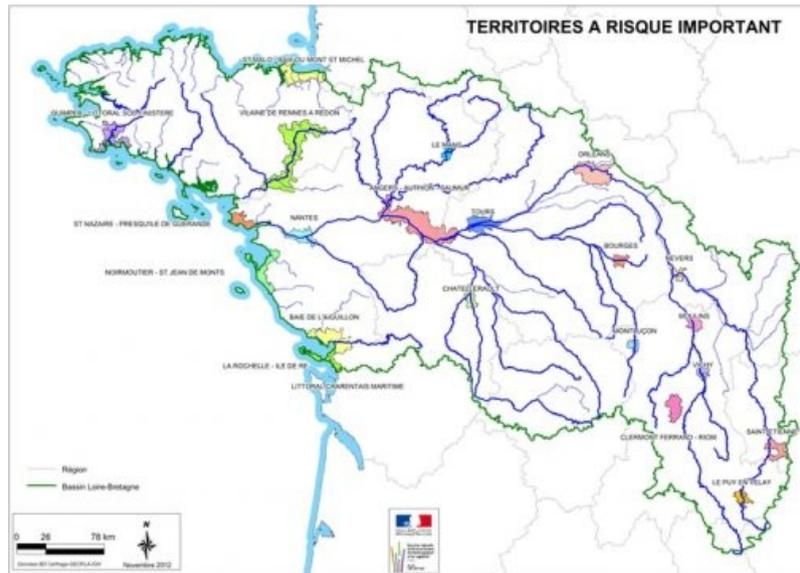


Une procédure itérative tous les 6 ans

*Nota : la DI traite de tous les types d'inondations (inondations fluviales, submersions marines, ruissellement, etc ... )*

# Les étapes déjà réalisées

## ■ Identification des territoires à risques importants



✗ Bassin Loire-Bretagne : 18 TRI - 26/11/12

➤ TRI Baie de l'Aiguillon (de Esnandes à Charron et Marans )

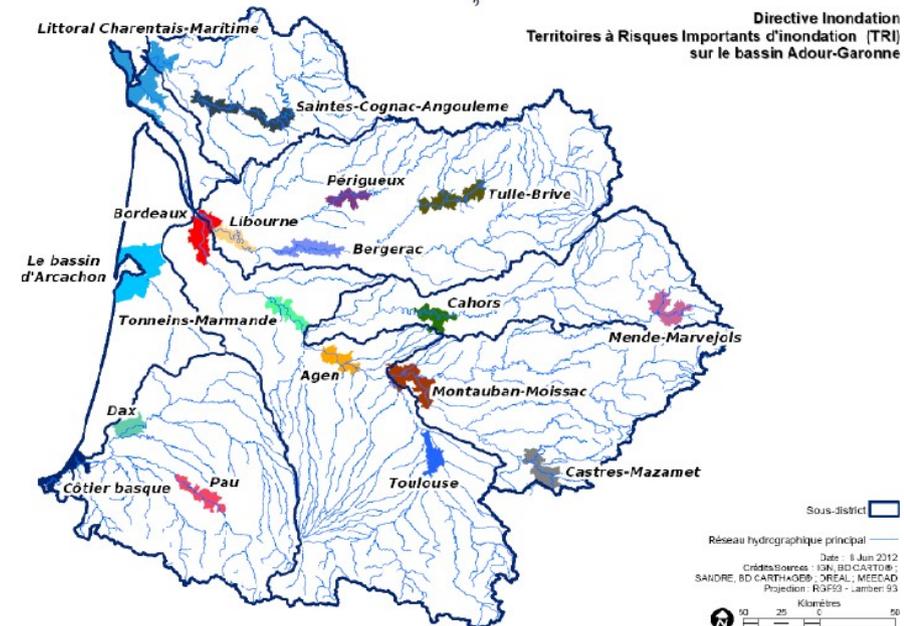
➤ TRI La Rochelle – Ile de Ré (de Marsilly à Angoulins en passant par l'île de Ré)

1 Annexe 1 : carte de synthèse des Territoires à Risques Importants d'inondation

✗ Bassin Adour-Garonne : 22 TRI - 11/01/13

➤ TRI Littoral Charente-Maritime ( de Châtelailon-Plage à Meschers sur Gironde en passant par l'île d'Oéiron )

➤ TRI Saintes-Cognac-Angoulême



# Les grandes étapes de la DI

- Une évaluation préliminaire du risque inondation (EPRI)
- Une définition des Territoires à Risques Importants d'Inondations (TRI)
- **Une cartographie des risques inondation sur les TRI**
- Un Plan Gestion du Risque Inondation (PGRI)
- Une ou des stratégies locales sur chaque TRI (SL)

Stratégie nationale de gestion du risque inondation (SNGRI)



Une procédure itérative tous les 6 ans

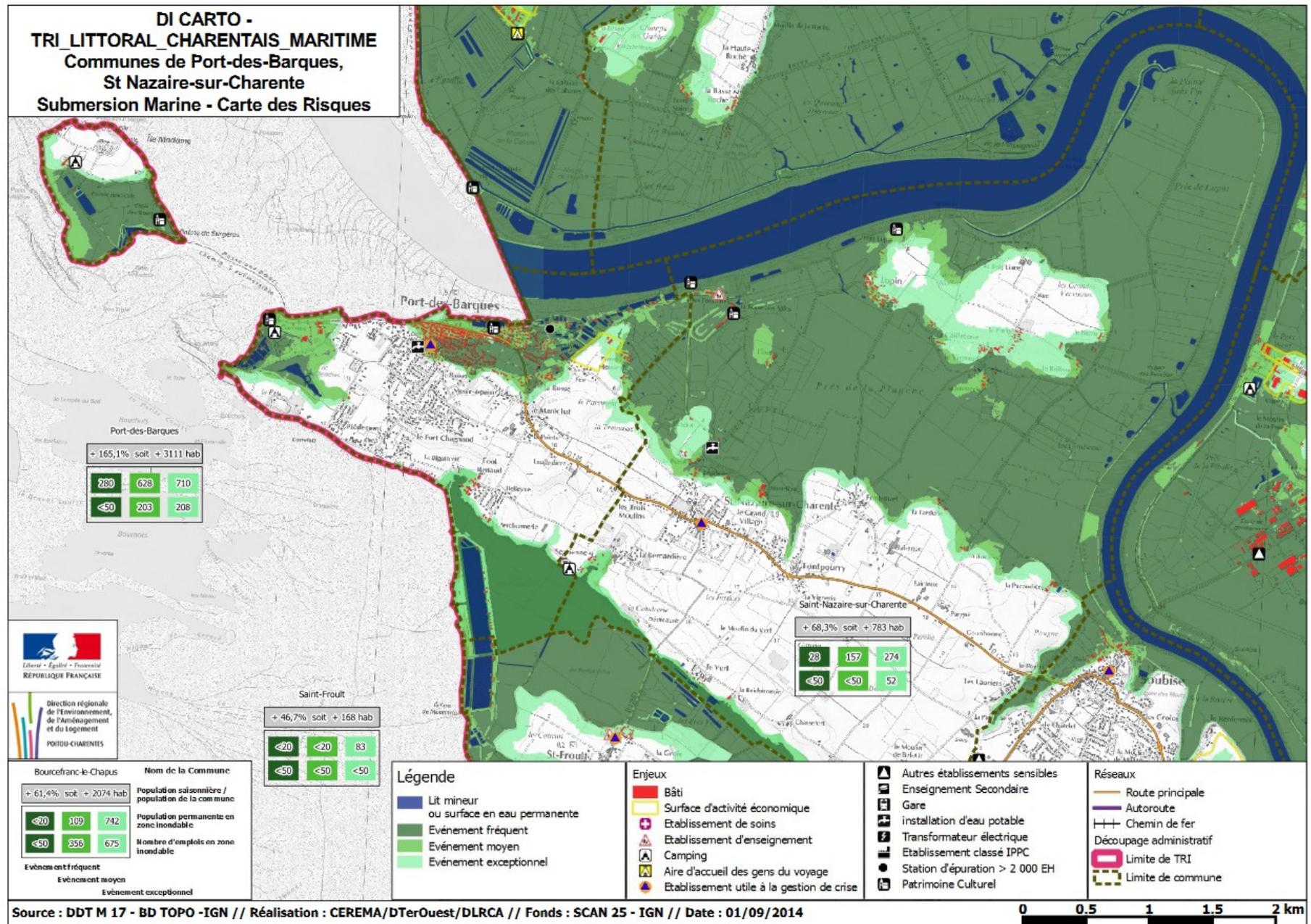
*Nota : la DI traite de tous les types d'inondations (inondations fluviales, submersions marines, ruissellement, etc ... )*

# Les étapes déjà réalisées

- **Réalisation de cartographies détaillées sur les TRI**
  - Élaborée par les services de l'État selon 3 scénarios :
    - événement de forte probabilité dit de premiers débordements (période 30 ans), **aléa fréquent**
    - événement de probabilité moyenne (au sens de la directive Inondation) : PPRi / PPRL (période 100 à 300 ans), avec et sans changement climatique\*, **aléa moyen**
    - événement de faible probabilité : (période 1000 ans) systèmes de protection en général inefficaces, **aléa exceptionnel**
  
- **Objectifs de ces cartographies**
  - **Apporter des éléments de connaissances :**
    - Information du public,
    - Organisation de la gestion de crise, etc.
  - **Permettre de recenser les enjeux en zone inondable en vue d'orienter la stratégie.**

\* En CM, pas de scénario moyen avec changement climatique car trop proche du scénario extrême

# Exemple du TRI Littoral Charentais



# Les grandes étapes de la DI

- Une évaluation préliminaire du risque inondation (EPRI)
- Une définition des Territoires à Risques Importants d'Inondations (TRI)
- Une cartographie des risques inondation sur les TRI
- **Un Plan Gestion du Risque Inondation (PGRI)**
- Une ou des stratégies locales sur chaque TRI (SL)

Stratégie nationale de gestion du risque inondation (SNGRI)



Une procédure itérative tous les 6 ans

*Nota : la DI traite de tous les types d'inondations (inondations fluviales, submersions marines, ruissellement, etc ... )*

# Mise en œuvre d'une politique territoriale

## PGRI

- **2 PGRI sur le TRI Littoral Charentais-Maritime :**
  - PGRI Adour Garonne approuvé le 1/12/15 par le PCB  
46 dispositions regroupées en 6 objectifs stratégiques
  - PGRI Loire Bretagne approuvé le 23/11/15 par le PCB  
48 dispositions regroupées en 6 objectifs stratégiques
  
- **Exemples d'objectifs :**
  - Développer des gouvernances à l'échelle territoriale (GEMAPI)
  - Améliorer la connaissance et la culture du risque,
  - Améliorer la préparation à la gestion de crise,
  - Etc...
  
- **Le PGRI est un document opposable à l'administration et à ses décisions.**

# Les grandes étapes de la DI

- Une évaluation préliminaire du risque inondation (EPRI)
- Une définition des Territoires à Risques Importants d'Inondations (TRI)
- Une cartographie des risques inondation sur les TRI
- Un Plan Gestion du Risque Inondation (PGRI)
- **Une ou des stratégies locales sur chaque TRI (SL)**

Stratégie nationale de gestion du risque inondation (SNGRI)



Une procédure itérative tous les 6 ans

*Nota : la DI traite de tous les types d'inondations (inondations fluviales, submersions marines, ruissellement, etc ... )*

# Mise en œuvre d'une politique territoriale

## SLGRI

- Un document qui :
  - Permet de porter une réflexion sur la prise en compte du risque de submersion marine à une échelle plus large que celle des EPCI ou des bassins PAPI.
  - Fixe des objectifs en adaptant les dispositions nationale (SNGRI) et régionale (PGRI) à l'échelon local.
  - Tend à la définition de **programmes d'actions** (de type PAPI) permettant de répondre aux objectifs.
  - Est élaborer avec les différents acteurs du territoire

# Mise en œuvre d'une politique territoriale

À ce jour, des territoires couverts par des PAPI qui comprennent :

- Un volet stratégie
- Un programme d'actions

**Demain, les SLGRI vont constituer les volets stratégie des futurs PAPI**

- De manière plus développée qu'aujourd'hui sur l'ensemble des axes de la politique de prévention des risques
- Élaborée en associant les parties prenantes.

Une élaboration qui s'appuie sur :

- un **périmètre** de réflexion
- **Diagnostic** du territoire qui reprend en partie les différentes initiatives déjà engagées (PAPI, PPR, Document d'urbanisme, etc.)
- Mise en place d'une **gouvernance**

# SLGRI du TRI Littoral Charentais-Maritime

Merci de votre attention